

## DELIBERATION CA106-2013

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers**

**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation**

**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7**

**Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers**

**Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 21 novembre 2013.**

**Objet de la délibération** Procès-verbal du CA du 24 octobre 2013

**Le conseil d'administration réuni le 05 décembre 2013 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal du CA du 24 octobre 2013 est approuvé sous réserve de l'ajout suivant :

- 2.1. Expérimentation portant sur les modalités d'accès aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique : Projet Plurisanté

« Monsieur JONCHERAY exprime la meilleure compréhension qu'il a de ce dossier à la suite de la présentation de Madame RICHARD et présente la question posée par procuration par M. BOUJON :

"Le projet prévoit la possibilité pour des étudiants inscrits dans cette Licence de se réorienter après le 4 premiers semestres vers 9 Licences délivrées par l'UA (voir p.10) ou le diplôme d'ingénieur de l'ISTIA.

Est-il prévu dans les semestres 5 et 6 de ces licences et diplôme d'ingénieur de l'UA des aménagements spécifiques pour ces étudiants afin qu'ils puissent rattraper les enseignements qu'ils n'ont pas pu suivre durant les 2 premières années (pour l'instant, il est prévu seulement 36 h de cours sur la première année de santé dans chacune des disciplines vers lesquelles ils pourraient se réorienter)".

- « Madame RICHARD considère que le S4 prévoit ce renforcement et que pour les S5 et S6, la réflexion doit pouvoir se poursuivre. »

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Fait à Angers, le 06 décembre 2013

**Jean-Paul SAINT-ANDRÉ**

*Président de l'Université d'Angers*

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **09 décembre 2013**

# Procès-verbal

## Conseil d'Administration

### du 05 décembre 2013

Soumis au vote du Conseil d'administration du  
**27 mars 2014**



◆ **Ordre du jour**

1. Informations.....	3
1.1. Information sur les troubles à l'ordre et à la sécurité au sein des locaux (conformément à la réglementation) .....	3
1.2. Plurisanté .....	3
2. Projet de communauté d'universités et d'établissements (CUE) .....	3
3. Prospective et Moyens.....	4
3.1. Budget 2014 et ses annexes (dont Plafonds d'emplois 2014) .....	4
3.2. Création d'une structure commune de formation continue en Santé.....	8
3.3. Contrats d'objectifs et de moyens (COM) .....	9
3.4. Bilan social 2012.....	10
3.5. Politique RH .....	10
3.6. Mission numérique du PRES LUNAM .....	10
3.7. Convention particulière de mixité entre l'Inserm et l'Université d'Angers .....	11
4. Enseignements et vie étudiante.....	11
4.1. Création du DU "Prise en charge des traumatisés sévères" .....	11
5. Procès-verbal du CA du 23 octobre 2013 .....	11
6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	12

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

## **1. Informations**

### **1.1. Information sur les troubles à l'ordre et à la sécurité au sein des locaux (conformément à la réglementation)**

Le Président de l'Université informe les membres du CA de troubles à l'ordre et à la sécurité au sein des locaux du Domaine Universitaire de Cholet (DUC) et de l'interdiction d'accès d'un étudiant aux locaux du DUC. La section disciplinaire est saisie.

M. FRERE, président de la section disciplinaire, ajoute que, compte tenu des délais réglementaires, le jugement ne pourra avoir lieu que mi-janvier.

Mme GUEHO s'interroge sur la possibilité pour cet étudiant de pouvoir passer ses examens. En effet, réglementairement, l'interdiction ne porte que sur l'accès aux locaux.

M. SAINT-ANDRÉ précise que, suivant le calendrier des examens, des mesures pourront être prises.

### **1.2. Plurisanté**

M. SAINT-ANDRÉ informe les administrateurs que le projet d'expérimentation portant sur les modalités d'accès aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique a été retenu par le Ministère. Ce projet devra être mis en œuvre à la rentrée 2015 au plus tard. Le décret et les arrêtés sont en cours de finalisation.

## **2. Projet de communauté d'universités et d'établissements (CUE)**

M. SAINT-ANDRÉ présente l'état d'avancement de la réflexion autour d'un projet de CUE interrégionale. Une réunion entre les bureaux des deux PRES a eu lieu. Après étude du projet, il apparaît que la faisabilité d'un tel projet est réelle. Seule l'Université de Bretagne occidentale émet une divergence sur le calendrier de mise en place de la CUE interrégionale. Aujourd'hui, il convient d'apporter des compléments d'information sur les partenariats existants et de réfléchir sur le niveau et les domaines de dévolution, sur un projet de contrat de site et sur les missions et la gouvernance de la CUE et des collegia. M. SAINT-ANDRÉ ajoute que le CNRS souhaite, si le projet de CUE interrégionale se réalise avec un niveau de coordination suffisant, être candidat pour être membre fondateur.

Un document stratégique sera prochainement stabilisé. Il sera soumis au vote des administrateurs au CA du 16 janvier 2014. Une assemblée générale des personnels et des élus étudiants sera organisée le 30 janvier à 12H.

M. CHRISTOFOL estime qu'à ce jour, il est difficile d'avoir une position sur ce projet puisqu'il est en construction. Aucune information n'est communiquée ni sur le périmètre de cette future CUE, ni sur sa gouvernance.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le travail sur le périmètre de cette CUE se rapproche de ce qui a été envisagé pour une CUE régionale. Concernant la gouvernance, il est difficile de construire un projet tant que le nombre de membres fondateurs n'est pas connu.

Mme GOURDON souhaite que les étudiants soient intégrés dans la réflexion sur la construction de la CUE interrégionale et sur la place des étudiants dans les instances et les collegia de la CUE.

M. SAINT-ANDRÉ a proposé au groupe de travail sur la mise en place de la CUE que les VPE soient sollicités pour la rédaction du document stratégique relatif à la mise en place de la communauté. Cette proposition a été acceptée. Il estime qu'il serait important de disposer d'un document en provenance des étudiants sur des questions de vie étudiante et sur des questions de carte des formations.

M. HAMARD demande quelle sera la place des personnels dans cette CUE. Il interroge le président sur les conséquences de la mutualisation qui pourrait entraîner la disparition de services ou de certaines fonctions. Il s'interroge également sur la place et le niveau de reconnaissance des masters à l'Université d'Angers intégrés dans cette CUE interrégionale.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le projet de CUE n'est pas assimilable à une fusion. Chaque établissement garde sa personnalité morale. Les personnels auront comme interlocuteur l'équipe dirigeante de leur université de rattachement. L'idée est de travailler sur l'hypothèse d'une structure administrative légère avec des possibilités de délégation de gestion d'un certain nombre de fonctions support à l'une ou l'autre des universités en essayant d'avoir une répartition équilibrée. Il précise que la mutualisation des formations des personnels est un point positif pour les personnels.

Concernant les formations de master, elles sont souvent co-habilitées avec d'autres universités. L'objectif sera de rendre ces co-habilitations plus opérantes, plus fonctionnelles et plus pertinentes en terme pédagogique de façon à renforcer les collaborations entre les équipes pédagogiques. Il ne s'agit pas de centraliser ces formations mais d'opérer une meilleure utilisation des outils numériques.

M. DENECHERE souhaite des précisions sur l'organisation de la formation doctorale de l'université dans la CUE interrégionale.

M. SAINT-ANDRÉ explique que l'hypothèse de travail est pour l'instant une coordination de la formation doctorale à l'échelle interrégionale avec une organisation des écoles doctorales proche de celle qui existe aujourd'hui en Pays de la Loire. Il précise que les écoles doctorales ne sont pas toutes pilotées par le PRES en Bretagne. Ce qui est envisagé c'est que les doctorants soient inscrits à l'université et que le doctorat soit délivré par la CUE avec la mention du nom de l'établissement de rattachement.

M. CORDIER estime que ce changement organisationnel du paysage universitaire nécessite un débat plus large qu'un travail entre équipes dirigeantes.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle qu'un débat a lieu à chaque conseil central. Le conseil d'administration aura à se prononcer sur le document d'orientation stratégique et sur les statuts. Une information générale des personnels est prévue fin janvier et une autre sera probablement organisée avant juillet.

M. JONCHERAY souhaite des précisions quant à l'échéancier de la mise en place d'une CUE interrégionale et de la future habilitation des formations.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que les statuts doivent être communiqués au ministère au plus tard le 21 juillet 2014 après avoir été approuvés par chaque conseil d'administration d'établissement et le conseil d'administration du PRES L'UNAM devenu CUE. Suite à l'adoption des statuts, les établissements ont un an pour rendre effective l'installation de la CUE (organisation des élections, mise en place des instances).

M. DENECHERE s'interroge sur la faisabilité d'une gouvernance effective de la CUE dont le périmètre est encore incertain, sur la taille du CA de la CUE et la place des personnels au sein des instances et de l'administration de la CUE.

M. SAINT-ANDRÉ confirme l'importance de cette question. Il explique que plusieurs hypothèses sont travaillées. Quel que soit le nombre de membres fondateurs, la représentativité des établissements, la place des personnels et la souplesse de la gouvernance sont les préoccupations qui sont au cœur des hypothèses de travail. Selon les hypothèses actuelles, si la CUE compte sept membres fondateurs, un CA répondant aux critères précités serait de 45 membres. Dans le cas d'une CUE à sept membres, la réglementation impose une élection des membres du CA au suffrage direct par collège, ce qui ne garantit pas la représentativité des établissements. Si la CUE compte plus de 10 membres fondateurs (universités + EPST + autres écoles), deux possibilités sont ouvertes. Soit la représentativité des établissements est privilégiée. Dans ce cas, le CA risque d'être pléthorique avec un problème de gouvernance. La deuxième hypothèse conduirait à un CA moins important où tous les membres fondateurs ne seraient pas représentés mais avec la mise en place d'outils de concertation qui permettent que chacun des établissements puisse être entendu.

M. FOURCADE souhaiterait des précisions sur les différences entre membre fondateur et membre associé.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'une convention d'association définira le niveau d'implication et de participation du membre associé à la future CUE qui ne participera pas à la gouvernance.

### 3. Prospective et Moyens

#### 3.1. Budget 2014 et ses annexes (dont Plafonds d'emplois 2014)

M. ROBLEDO présente le budget agrégé 2014.

#### **COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE**

<b>DEPENSES</b>	Montants	<b>RECETTES</b>	Montants
Personnel	109 085 605	Subventions d'exploitation	123 235 921
Fonctionnement autre que les charges de personnel (dont dotation aux amortissements sur ressources propres = 1)	32 726 314	Autres ressources (dont neutralisation des amortissements et quote part des subventions d'investissements)	18 956 360

<b>TOTAL DES DEPENSES (1)</b>	141 811 919	<b>TOTAL DES RECETTES ( 2)</b>	142 192 281
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	380 362	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	142 192 281	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	142 192 281

**TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE**

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	2 129 858
Investissement	5 870 409	Subventions d'investissement	3 416 600
		Autres ressources	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	5 870 409	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	5 546 458
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)	323 951

Le budget 2014 n'est pas en déséquilibre grâce à la maîtrise de certaines dépenses et à une augmentation des recettes. M. ROBLEDO explique le prélèvement sur fonds de roulement par le souhait de développer une politique d'investissements plus dynamique que celle de l'année dernière.

L'augmentation de la subvention d'exploitation concerne le financement en année pleine des 35 postes créés en 2013 et à la prévision de la création des 35 postes supplémentaires pour septembre-décembre 2014. De plus les ressources propres de l'université augmentent grâce aux produits liés au développement de la formation continue.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement concerne les amortissements. Les dépenses de fonctionnement hors amortissement sont maîtrisées.

M. BOUJON note que la capacité d'autofinancement selon le document distribué diffère de celle du diaporama.

M. JEMAIN précise qu'une erreur s'est glissée page 6 du document. Les données du diaporama et de la page 35 du document distribué sont exactes. Le tableau sera intégré au procès verbal.

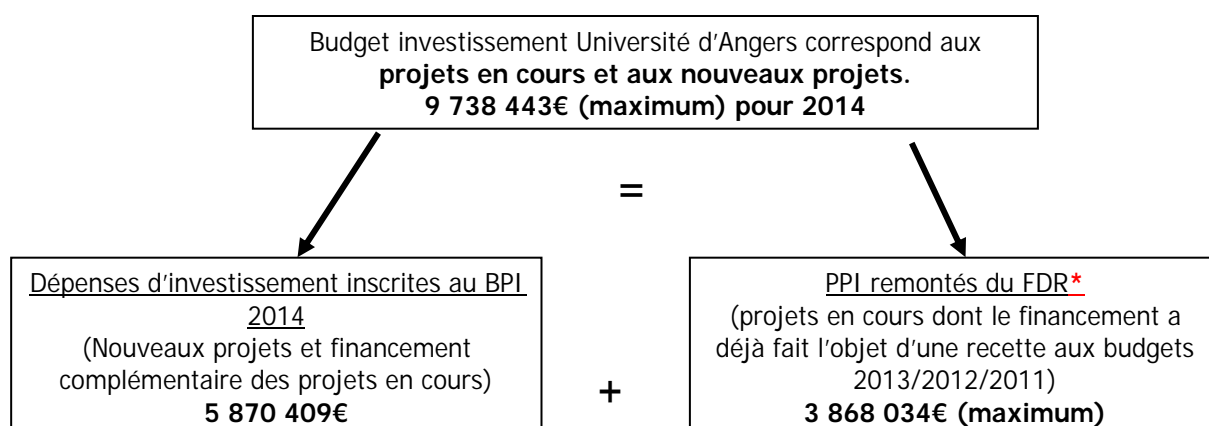
**Tableau de financement prévisionnel – Budget agrégé**

Ressources par origine			TOTAUX
<b>Capacité d'autofinancement</b>			<b>2 129 858,00</b>
ETAT	Etat	104131	220 000,00
		<b>S/T</b>	<b>220 000,00</b>
Autres subventions et dotations	Région	13412	1 185 000,00
	Département	13413	436 500,00
	Communes et Grpt communes	13414	566 500,00
	Collectivités locales	<b>S/T</b>	<b>2 188 000,00</b>
AUTSD	Autres coll et étab. Publics (ANR)	13415	140 000,00
	Union européenne	13416	584 000,00
	Autres organismes	13417	284 600,00
		<b>S/T</b>	<b>3 196 600,00</b>
Autres Ressources RESPR	Emprunts - Dettes assimilées	16	0,00
	Dettes rattachées à participations	17	0,00
		<b>S/T</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			<b>5 546 458,00</b>
Prélèvement sur fonds de roulement			<b>323 951,00</b>

M. ROBLEDO présente le plafond d'emplois 2014 de 1651 ETPT. Le budget prévisionnel de masse salariale atteint 109 085 605 € (+1 964 851 € par rapport à 2013).

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		<b>Emplois sous plafond Etat</b>	<b>Emplois financés sur ressources propres</b>	<b>Global 2014 (BPI)</b>
		En ETPT	En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	698 (1)		698
		2	3	5
	181	93	273	
	S/total EC	881	95	976
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>				-
BIATOSS	Permanents	447 (2)		447
			40	40
	Non permanents	9	179	188
		S/total Biatoss	456	219
<b>Totaux</b>		<b>1 337 (3)</b>	<b>314</b>	<b>1 651 (4)</b>
				<b>Plafond global des emplois voté par le CA</b>

Un focus sur les dépenses d'investissements est présenté avec pour objectif en 2014 d'améliorer la gestion pluriannuelle de notre investissement.



\* Le montant des PPI est voté en annexe du BPI 2014.

• Le montant de 3 868 034€ sera ajusté après la clôture de l'exercice 2013 afin de ne faire « remonter » du FDR que la tranche annuelle d'investissement 2014.

M. OTON demande si les incidences de la réforme annoncée par le ministère concernant la compensation des boursiers dans la DGF de l'université ont été chiffrées dans le budget.

M. ROBLEDO précise qu'à ce jour, le montant de la DGF n'est pas officiellement connu. Une dotation supplémentaire devrait être attribuée en fonction de la proportion de boursiers dans l'établissement. Pour l'Université d'Angers cette proportion est de 25%. Cela étant dit, le montant de la dotation supplémentaire n'est pas connu et ne correspondra probablement pas au coût réel de cette mesure.

M. HAMARD souhaiterait des précisions sur l'augmentation du budget de la DPI et sur les travaux d'étanchéité des locaux de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines. Il demande également comment ont été répartis les crédits engendrés par les économies liées aux renégociations de certains marchés.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les travaux d'étanchéité sont financés par une subvention exceptionnelle d'Angers Loire Métropole et au financement exceptionnel notifié par le Ministère fin 2013. Le président indique que les économies réalisées grâce aux nouveaux marchés ont un faible impact sur l'exercice 2013. Elles permettront d'amortir la hausse des coûts de fonctionnement et de la TVA en 2014.



M. CHRISTOFOL explique que le budget du MESR est en hausse de 0,4%, ce qui, compte tenu de l'inflation, se traduit en réalité par une baisse de 0,46%. Il rappelle que le GVT n'est pas compensé et que la dotation consacrée à la recherche baisse de 1%. Il estime que la hausse annoncée des budgets de l'université est à mettre au regard de ces données. Une majorité des emplois promis par le ministère a été gelée pour permettre le fonctionnement des universités. Pour l'Université d'Angers, le budget 2014 semble plus clément que le budget 2013. Il rappelle que la masse salariale reste sous-estimée par le Ministère. La sous-dotation en fonctionnement du Ministère a des conséquences sur le budget de l'université qui reste un budget d'austérité. Cela conduit à des budgets de composantes contraints. La pédagogie et la recherche sont subordonnées au budget. La variable d'ajustement reste l'humain. Cela conduit à des burn out, à des congés maladies et par un état de tension entre les équipes. M. CHRISTOFOL rejette les choix réalisés par l'Etat en matière de formation et de recherche et ne s'exprimera pas lors du vote de ce budget.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'année dernière il était impossible de présenter un budget crédible en équilibre. Cette année, les comptes de l'université ont été rétablis et des actions en faveur de la pédagogie, de la recherche et des personnels ont été menées.

M. JONCHERAY précise qu'il a beaucoup apprécié, lors d'une commission du budget, d'avoir une présentation du coût des formations et du coût de revient par étudiant et par formation. Par rapport à cela aujourd'hui il ne retrouve pas d'éléments semblables dans le budget pour alimenter sa réflexion. Aussi, il pose la question par rapport à cette présentation du budget : quel sens l'équipe présidentielle a-t-elle voulu donner à ce budget ? Il pose la question par rapport à la question de l'équité. Dans ce budget est-ce qu'on peut y voir un début de réflexion sur l'équité entre les composantes, les services communs et entre les formations ? Il demande où se trouvent ces éléments de réflexion dans le budget.

M. TACHEAU précise qu'une réflexion est en cours pour créer un panorama des formations qui réunirait toutes les fiches de caractérisation des COM. Il serait disponible en janvier.

M. SAINT-ANDRÉ reprend les arguments déjà déployés lors de la dernière discussion sur l'équité. Il estime que dire qu'il faut aller vers plus d'équité, c'est considérer qu'aujourd'hui la répartition des moyens entre les composantes n'est pas équitable. M. SAINT-ANDRÉ ne sait pas sur quels critères peut se baser une telle affirmation. Il a déjà posé cette question lors du dernier débat sur l'équité et n'a pas eu de réponse. Il ne sait pas ce que veut dire aller vers plus d'équité alors que le caractère inéquitable de la répartition des moyens n'a pas été défini. Un travail a été effectué avec les directeurs de composantes dans le cadre des COM sur des ajustements des moyens en fonction d'un certain nombre de critères comme l'évolution des effectifs, l'organisation des formations, l'ouverture ou la non ouverture de nouvelles formations. Il estime que dire que la répartition est inéquitable est inapproprié.

M. JONCHERAY remercie pour le document qui sera communiqué et qui va permettre de réfléchir. Il affirme qu'il n'a jamais dit que la répartition des moyens actuels n'était pas équitable.

M. SAINT-ANDRÉ estime que demander à ce que la répartition des moyens entre composante tende vers plus d'équité c'est dire qu'aujourd'hui elle est inéquitable.

M. JONCHERAY explique que sa question était de réfléchir et de s'interroger sur l'existence ou non d'équité entre les formations, entre les composantes et entre les années de formation. Il sera ravi de recevoir les documents début janvier pour permettre l'évolution de sa réflexion. Par ailleurs, il précise qu'il est agréablement surpris par rapport au budget de la Direction de la Formation continue (DFC), avec des ressources propres dépassant les deux millions. Concernant le SUIO-IP le total des dépenses de personnel lui semble faible.

M. TACHEAU précise qu'il s'agit des rémunérations des moniteurs. Les autres dépenses de personnel des services et directions sont centralisées sur un seul et même centre financier.

M. SAINT-ANDRÉ indique que les chiffres mentionnés pour la formation continue reposent sur le réalisé 2013 qui est en très nette augmentation.

M. DENECHERE estime que globalement c'est un bon budget. Il rappelle que l'année dernière les débats en CA n'étaient pas les mêmes et que chaque administrateur se disait qu'on n'y arriverait pas. Aujourd'hui, on constate qu'on y arrive. Des choix ont été faits mais la situation est meilleure que les budgets des trois dernières années. C'est un budget de reconstruction. Il souhaiterait des précisions concernant les contrats doctoraux. Il aimerait savoir quand l'information sur la reconduction ou non des contrats doctoraux et sur leur nombre total sera donnée.

M. SAINT-ANDRÉ annonce que l'objectif sur les contrats doctoraux est d'augmenter à 10 de plus par an.

C'est-à-dire d'avoir non plus 11 mais 21 contrats doctoraux. Il attend la notification ministérielle 2014 pour une communication officielle en CS.

M. CORDIER estime qu'effectivement par rapport à l'an dernier on peut se satisfaire des améliorations. Malgré tout, il est difficile dans la situation actuelle d'être pleinement satisfait de ce qui se passe à l'Université d'Angers. La DGF est toujours insuffisante et crée des insatisfactions chez les étudiants. Par exemple, le fait qu'aujourd'hui, il y ait des seuils d'entrée à l'université fait que la capacité d'accueil actuelle ne permet pas de répondre aux attentes des étudiants. L'action menée l'an dernier doit être poursuivie car la DGF est toujours insuffisante pour un fonctionnement optimum de l'université.

M. FRERE souligne l'effort fait par l'Université d'Angers en matière de recherche avec l'augmentation du nombre des contrats doctoraux.

M. SAINT-ANDRÉ explique que l'équipe présidentielle souhaite poursuivre cet effort pour la recherche. Il reconnaît qu'on ne peut se satisfaire d'un certain nombre de points mais rappelle que des actions ont été menées pour atténuer certains effets négatifs de la sous-dotation de l'université.

M. AZZOUZI rappelle qu'à la même époque l'année dernière la situation était alarmante et qu'on était tous très inquiets. Il tient à saluer le travail qu'a fait l'équipe présidentielle. Au-delà de la bataille pour le budget, c'est plus aux yeux d'Angers Loire Métropole (ALM) la place de l'Université d'Angers qui est en jeu. Si la place de l'Université d'Angers au sein de la CUE est aussi bien défendue que le budget de cette année, il pense que l'on peut faire confiance à l'équipe présidentielle. Il indique qu'en tant que représentant d'ALM, il votera ce budget.

M. HAMARD constate également que le budget 2014 est en nette amélioration par rapport à celui de l'année dernière. Cela étant dit, il regrette le manque d'ambition de l'Etat dans les dotations qu'il alloue aux universités et en particulier à Angers. Il s'abstiendra lors du vote de ce budget.

M. BOUJON note une augmentation de la dotation de l'Etat de 5 millions d'euros depuis 2012.

Au moment du vote du budget 2013, 23 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 20 membres présents, 3 procurations).

Le quorum étant atteint, le budget 2013 et ses annexes (notamment les programmes pluriannuels d'investissement, l'état prévisionnel des restes à réaliser) sont approuvés à la majorité avec 16 voix pour, 3 contre, 4 abstentions.

Le plafond d'emplois délégués par l'Etat et celui sur budget propre sont approuvés à la majorité avec 21 voix pour et 2 abstentions.

### 3.2. Création d'une structure commune de formation continue en Santé

M. SAINT-ANDRÉ présente l'unité mixte de formation continue en santé. Cette structure réunira le département de formation médicale continue de l'UFR Médecine et les activités de formation continue existantes à l'UFR SPIS. Conformément au nouveau cadre réglementaire, l'université va devenir un organisme de développement professionnel continu en santé (ODPC) en relation avec la Direction de la Formation Continue (DFC) de l'Université d'Angers et doit en définir le pilotage.

Cette Unité Mixte de Formation Continue en Santé (UMFCS) a pour mission principale le développement de la formation continue en santé et en particulier les formations transversales pluridisciplinaires. Toutefois, chaque composante conserve la possibilité d'organiser ses propres actions de formation continue.

L'UMFCS a pour objet d'être un opérateur de la formation tout au long de la vie des acteurs professionnels de santé concernés. L'UMFCS est notamment la structure de définition, pilotage et mise en œuvre des programmes de l'ODPC « Université d'Angers ».

Cette structure est pilotée par un conseil composé des acteurs privés, libéraux et publics de la formation médicale continue.

M. SAULNIER estime que la création d'une telle structure est importante et que l'alliance de la formation médicale continue et de la formation continue pharmaceutique est très intéressante.

La création d'une structure commune de formation continue en Santé est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### 3.3. Contrats d'objectifs et de moyens (COM)

M. ROBLEDO présente les contrats d'objectifs et de moyens. Il rappelle que la mise en place des COM a permis d'organiser la concertation entre les composantes et les services pour la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement. L'objectif était également de développer une approche globale de l'affectation des moyens (ressources humaines et financières) en phase avec les besoins de développement, dans une démarche pluri annuelle.

Le COM constitue un document stratégique pour chaque composante, service et direction. Les rencontres entre la composante ou le service et la présidence ont permis de construire la campagne d'emplois et le budget présentés en CA. La dernière rencontre a eu pour objet de déterminer les engagements de l'université et les objectifs que s'engagent à atteindre le service ou la composante.

La fiche synthétique des COM reprise dans le panorama comprend les données financières discutées et un commentaire de l'établissement et de la composante sur le COM. Les indicateurs de performance sont repris pour mémoire. Les COM dans leur intégralité ont été communiqués aux administrateurs en version numérique.

M. SAINT-ANDRÉ explique que le COM est l'aboutissement d'un grand travail de la part des services et des composantes. Les débats ayant permis l'élaboration de ces COM ont été extrêmement constructifs et positifs.

M. OTON regrette qu'il y ait si peu d'indicateurs concernant la vie étudiante. Il serait intéressant de créer des indicateurs sur le sujet et de montrer que la vie étudiante est aussi un axe de développement pour l'université.

M. SAINT-ANDRÉ souhaite que l'enquête vie étudiante, dont il connaît quelques résultats très partiels et qui sont extrêmement intéressants, soit présentée à un prochain CA.

M. ROBLEDO précise que l'axe vie étudiante est développé dans tous les COM même si le terme n'est pas explicitement cité.

M. PEZERIL voudrait saluer le gros travail effectué pour les COM. Il aurait souhaité que les objectifs de la composante soient repris dans la fiche synthétique et que l'avis de la présidence apparaisse ensuite.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les objectifs repris dans les synthèses des COM sont ceux que l'équipe présidentielle voulait souligner ou ceux pour lesquels des points de vigilance ont été notifiés. Ces éléments restent effectivement très synthétiques.

M. TACHEAU précise que l'an prochain, ce document pourra être revu pour analyser les avancés par objectif.

M. HAMARD constate un point commun entre tous les COM qui est la recherche de mutualisation des moyens. Il demande si un point en CA sur ce qu'il est prévu de mutualiser et ce qui l'est déjà est prévu.

M. TACHEAU indique que chaque souhait de mutualisation est discuté avec les responsables administratifs et les directeurs de composantes. Une synthèse est en cours d'agrégation en fonction des souhaits de chacun.

M. OTON, en tant que membre du conseil de la Faculté de Droit, d'économie et de gestion, souhaite informer les administrateurs que les avis donnés par la présidence sur les COM n'ont pas été bien perçus. Cela a été considéré comme une remise en cause de l'autonomie de l'utilisation de la dotation de l'université et un peu comme un bridage des ambitions de la composante.

M. ROBLEDO souhaite être clair sur le terme d'autonomie et de dévolution. Etre autonome, ce n'est pas faire ce que l'on veut et rien que ce que l'on veut. Une fois qu'on se met d'accord sur un objectif à atteindre, ensuite c'est la mise en œuvre qui peut être à la discrétion de la composante. Il précise qu'il y a aussi dans cette discussion une harmonisation des objectifs.

M. OTON estime que le COM reste un outil de rationalisation des moyens et pas autre chose. L'avis de fléchage de l'augmentation de la dotation de l'université est maladroite.

M. ROBLEDO estime que les raisons qui ont conduit à accorder une dotation supplémentaire doivent être signifiées. Après il s'agit d'un avis et pas d'une injonction.

M. SAINT-ANDRÉ explique que l'avis de la présidence portait sur la soutenabilité des projets présentés, ce malgré l'augmentation très significative des moyens de la composante (+2,5 postes et + 40 000 euros). Ensuite, le dialogue de gestion consiste bien à discuter des différences d'appréciation des

priorités des uns et des autres compte tenu des moyens disponibles. Ce point a fait l'objet de discussion avec la directrice de la composante et un accord a été trouvé.

Mme FAVREAU confirme que ce point a fait l'objet d'une discussion et que cela fait partie du dialogue de gestion. Elle en a d'ailleurs informé les membres du conseil de la Faculté. Il est vrai qu'un certain nombre de membres du conseil de la Faculté se sont émus de l'utilisation de certains termes qui ne leur semblent pas appropriés. Ce sentiment a d'ailleurs été transmis à la présidence. Mme FAVREAU estime que le volet le plus important est celui du dialogue. Elle souhaite ajouter que la notion d'autonomie ne veut pas dire faire n'importe quoi. Tous les membres du conseil de la Faculté sont suffisamment raisonnables pour ne pas avoir envie de faire n'importe quoi. Mais précisément, les projets qui sont portés sont des projets collectifs. Les membres du conseil sont très attachés aux projets relatifs au développement à l'international. Cela reste un sujet important et cela a été un élément du dialogue qui a été rappelé dans l'avis donné par la composante.

M. HAMARD confirme, qu'en tant qu'invité au conseil de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines, avoir eu le même sentiment d'écoute et de dialogue.

### 3.4. Bilan social 2012

M. TACHEAU présente la maquette du bilan social 2012. Il remercie les services pour le travail accompli permettant cette présentation avant la fin de l'année 2013. La version imprimée sera soumise au vote du CA.

Les administrateurs apprécient le nouveau format du bilan social.

Mme FAVREAU demande si les données contenues dans le bilan social de l'ancien format seront accessibles sous un autre format.

M. TACHEAU indique que les données brutes pourraient être disponibles sur une plateforme numérique. Pour les données 2012, cela n'est pas prévu. Une réflexion sur les indicateurs à remonter en fonction des besoins des composantes pourra être engagée. Il explique que d'autres livrets concernant d'autres thématiques sont en cours de réalisation. Un travail sur l'égalité ou sur les risques psycho-sociaux est par exemple en cours.

M. SAINT-ANDRÉ propose de rediscuter en conseil de gouvernance des éléments manquants par rapport aux besoins des composantes et de voir comment il est possible de répondre à cette demande.

### 3.5. Politique RH

M. ROBLEDO rappelle les objectifs liés à la politique en faveur des personnels défendus par l'équipe présidentielle depuis 2012.

L'idée était d'établir un dialogue social constructif et participatif. Cela s'est traduit par l'animation du CT et du CHSCT par exemple. L'objectif est de mieux vivre ensemble et de créer une culture commune. Pour cela, l'équipe a tenu à instaurer la lisibilité et la continuité dans les actes de gestion RH, à répondre aux situations individuelles de difficultés, à valoriser et reconnaître les personnels et à soutenir et développer les dynamiques collectives.

Plusieurs mesures ont été prises depuis 2012 pour réaliser ces objectifs. 2014 sera l'année de la mise en œuvre de la Direction de la Prévention et du Développement Humain (DPDH), de la rédaction d'un Schéma directeur des ressources humaines (SDRH). Un travail sur la cartographie et le volet « compétences » de la GPEEC et la création de deux nouveaux parcours de formation professionnelle sont prévus dès la rentrée 2014. Enfin, un travail important de sensibilisation et de formation aux risques psycho-sociaux est en cours.

M. CHRISTOFOL est satisfait de la mise en place prochaine d'une formation des élus demandée depuis plusieurs années.

### 3.6. Mission numérique du PRES LUNAM

M. SAINT-ANDRÉ présente la mission numérique du PRES. Les objectifs de cette mission sont :

- La coordination, l'élaboration et le développement d'un schéma régional stratégique du numérique en cohérence avec les schémas directeurs des établissements de LUNAM.
- La coordination et l'élaboration des réponses aux appels à projets régionaux, nationaux et européens sur les thématiques numériques.

- La mise en place de dispositifs régionaux de formation à distance (FOAD) répondant à des besoins en termes d'usages.
- La reconfiguration et mise en œuvre du projet « Nouveaux Publics, Nouvelles Pédagogies pour les Masters » (NP2M).

L'objectif d'ici 2016 est de bâtir un Campus d'avenir ligérien de niveau international.

La gouvernance de cette mission est assurée par le comité de pilotage associant les établissements et les institutionnels concernés. Il s'appuie sur deux chargés de mission et un responsable des projets informatiques.

Un document de travail non validé à ce jour par les établissements sera présenté au CA du 16 janvier 2013 puis au bureau du PRES LUNAM le 31 janvier. Il portera sur la stratégie numérique de la future CUE. Les incidences financières sont telles que M. SAINT-ANDRÉ a demandé que les établissements s'expriment avant la réunion du bureau du PRES.

Certains financements sont manquants et sont à rechercher auprès des collectivités, via le CPER, le FEDER ou le PIA 2.

M. OTON s'interroge sur la pertinence de réfléchir à une mission du PRES LUNAM alors que l'université s'engage vers une CUE interrégionale.

M. SAINT-ANDRÉ explique que les chargés de mission ont rencontré les acteurs du numérique du PRES UEB. Cette feuille de route numérique du PRES LUNAM est largement inspirée de la feuille de route du PRES UEB. Il rappelle que le PRES UEB a bénéficié dans le cadre du plan campus d'un financement très important pour mettre en place le campus du numérique. Avoir des outils numériques performants est indispensable pour faire fonctionner la CUE.

### 3.7. Convention particulière de mixité entre l'Inserm et l'Université d'Angers

M. SAINT-ANDRÉ présente la convention particulière de mixité entre l'Inserm et l'Université d'Angers. Elle est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

## **4. Enseignements et vie étudiante**

### 4.1. Création du DU "Prise en charge des traumatisés sévères"

M. SAINT ANDRE présente le DU "Prise en charge des traumatisés sévères". Ce DU est destiné à assurer la formation des radiologues, urgentistes et anesthésistes de la région et utilise les techniques de simulation.

Il explique que les membres du CEVU ont souhaité que le tarif individuel et le tarif entreprise ne soient pas différenciés. Cette proposition étant appelée à se généraliser à l'ensemble des formations proposées en formation continue, une étude sur l'impact financier d'une telle harmonisation est nécessaire.

M. SAINT-ANDRÉ propose aux administrateurs d'accepter les tarifs tels qu'ils ont été approuvés par le conseil de la Faculté de Médecine en attendant l'étude financière approfondie.

La création du DU "Prise en charge des traumatisés sévères" est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour avec les tarifs suivants :

- Formation initiale : 350 €
- Formation continue « individuels » : 715 €
- Formation continue « entreprise » : 1 650 €

La proposition de la CFVU d'harmoniser les tarifs de formation continue sera possiblement généralisée à l'ensemble des DU et DIU après étude de l'impact financier d'une telle mesure.

## **5. Procès-verbal du CA du 23 octobre 2013**

Le procès-verbal du CA du 24 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve de l'ajout suivant :

- 2.1. Expérimentation portant sur les modalités d'accès aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique : Projet Plurisanté  
« Monsieur JONCHERAY exprime la meilleure compréhension qu'il a de ce dossier à la suite de la présentation de Madame RICHARD et présente la question posée par procuration par M. BOUJON : "Le projet prévoit la possibilité pour des étudiants inscrits dans cette Licence de se

réorienter après les 4 premiers semestres vers 9 Licences délivrées par l'UA (voir p.10) ou le diplôme d'ingénieur de l'ISTIA. Est-il prévu dans les semestres 5 et 6 de ces licences et diplôme d'ingénieur de l'UA des aménagements spécifiques pour ces étudiants afin qu'ils puissent rattraper les enseignements qu'ils n'ont pas pu suivre durant les 2 premières années (pour l'instant, il est prévu seulement 36 h de cours sur la première année de santé dans chacune des disciplines vers lesquelles ils pourraient se réorienter)".

- « Madame RICHARD considère que le S4 prévoit ce renforcement et que pour les S5 et S6, la réflexion doit se poursuivre. »

#### **6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA**

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 17H40.

**Le Président  
de l'Université d'Angers,**  
*Jean-Paul SAINT-ANDRÉ*

**Le Vice-président du Conseil d'administration  
de l'Université d'Angers**  
*Christian ROBLEDO*

**Le Directeur général des services  
de l'Université d'Angers,**  
*Olivier TACHEAU*